

## **« Du mouvement des droits de l'Homme au forum social mondial : analyse du partenariat entre la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et les organisations africaines des droits de l'Homme »**

Alphonse Maindo

L'Afrique connaît l'activisme des droits de l'homme depuis longtemps. Des hommes et des femmes engagés, notamment des avocats, journalistes, syndicalistes et chefs religieux etc., ont souvent critiqué et dénoncé les violations des droits humains, parfois au péril de leur vie. L'apparition des ONG des droits de l'homme (ONGDHO) vers la fin des années 80 semble avoir marqué un tournant dans le mouvement africain des droits de l'homme, en entraînant une spécialisation (professionnalisation ?) accrue de la défense desdits droits. A la faveur des transitions politiques ayant déferlé sur le continent africain et ouvert de larges espaces de liberté et d'action jamais observés auparavant. En effet, ces associations volontaires de citoyens ont pris sur elles la tâche de contrôler les abus des droits de l'homme, en informant les populations de leurs droits, et en faisant des recommandations aux gouvernements pour améliorer la protection des droits de l'homme. Depuis, un long chemin a été parcouru et les ONGDHO font désormais partie des systèmes politiques africains.

Bien de ces ONGDHO se sont bâti une renommée, ont mûri et tissé des liens généralement bien au-delà des frontières étatiques. Contre vents et marées. Cette situation est évidemment variable selon les pays et le temps et oscille entre deux extrémités. A une extrémité, il y a des pays tels que le Libéria, la RDCongo ou la Somalie, où les organisations des droits de l'homme ont dû ou doivent braver des situations chaotiques qui vont de la paralysie politique à la guerre. A l'autre extrémité, on trouve quelques pays, notamment l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, où les organisations des droits de l'homme datent d'avant la fin de la Guerre Froide. A la faveur des contradictions liées à une société dominée par des colons blancs ayant conduit des gouvernements répressifs à permettre un certain espace politique pour leurs adversaires au sein de la communauté blanche, afin de légitimer leurs prétentions d'être des bastions de la démocratie occidentale. Des activistes politiques et ceux des droits de l'homme ont su tirer parti de cet espace pour développer des organisations civiques plus fortes que dans la plupart des pays africains où des autoritarismes monopartites ou militaires se sont substitués assez tôt aux régimes répressifs coloniaux.

De toute évidence, la transformation de l'environnement politique par une ouverture démocratique a offert de nouvelles possibilités aux organisations des droits de l'homme. La transition a forcé en même temps plusieurs organisations à redéfinir leurs liens avec les partis politiques. Dans le passé, quand les partis d'opposition politique ne pouvaient pas fonctionner, la démarcation entre une critique politique du gouvernement et la défense des droits de l'homme s'estompait ou disparaissait totalement. Puisque la transition a bien eu lieu, beaucoup d'activistes des droits de l'homme ont émergé comme personnages proéminents. C'est ainsi que de nombreux groupes des droits de l'homme se trouvent dans la nécessité de redéfinir leur mission avec une plus grande clarté afin de mettre en évidence l'impartialité politique de leur œuvre, de distinguer la défense des droits de l'homme et l'engagement politique actif.

Malgré ces efforts des militants et des groupes des droits humains, la répression de leur activisme est toujours d'actualité. Des activistes sont constamment harcelés et travaillent dans des conditions difficiles. Par ailleurs, ces ONGDHO doivent faire face à des problèmes de divers ordres : financier, matériel, structurel etc. Leur survie dépend d'une certaine manière de leur capacité à créer des réseaux et à mobiliser de nombreux soutiens et des ressources, le plus souvent, bien au-delà des frontières étatiques. Il en va de la défense même des droits de l'homme. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le partenariat entre la FIDH et certaines organisations africaines des droits de l'homme.

La FIDH est une organisation internationale de défense des droits de l'homme à mandat généraliste, c'est-à-dire couvrant l'ensemble des droits de l'homme reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. C'est un réseau de 141 ONGDHO présentes dans 100 Etats à travers le monde. La FIDH consacre tout un programme de promotion des droits économiques, sociaux et culturels, surtout après son congrès de Dakar en 1997 qui a fait remarquer que ces droits, pourtant égaux, interdépendants et indivisibles des droits civils et politiques, reçoivent toujours une attention moindre. Son congrès de Casablanca en 2001 a souligné les liens étroits entre toute action portant sur les droits économiques, sociaux et culturels et la réflexion sur la mondialisation. Dès lors, son travail est axé autour de 4 grandes priorités : la primauté des droits de l'Homme sur les accords commerciaux ; la mise en oeuvre et la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels ; la responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la mondialisation ; et la participation de la société civile au contrôle démocratique des instances de la mondialisation. C'est ainsi que la FIDH s'est associée à d'autres organisations pour créer le 2 novembre 2001 un forum sur la dignité et les droits de l'homme au sein du forum social mondial. Il s'agit de prolonger le mouvement des droits de l'Homme existant au sein du mouvement social.

Cette étude entend principalement voir comment les ONGDHO africaines (et leurs militants) s'approprient la politique de la FIDH à la fois pour consolider un mouvement africain des droits de l'homme et investir le mouvement social mondial. Une telle stratégie accroîtrait-elle leurs capacités d'action sur le terrain et une internationalisation de leurs causes ? Comment ces organisations africaines des droits de l'homme, s'emploient-elles à prolonger le mouvement africain des droits de l'homme au sein du mouvement social mondial ? Il s'agit donc d'une véritable sociologie des organisations et militants africains des droits de l'homme partenaires de la FIDH. En suivant leurs activités durant le FSM et conduisant des entretiens biographiques auprès des militants présents, avec une attention particulière au degré d'internationalisation de leurs parcours militants.

### **Vers le renforcement d'un mouvement africain des droits de l'homme et des capacités des ONGDHO africaines ?**

La FIDH contribuerait au renforcement d'un mouvement africain des droits de l'homme et des capacités des ONGDHO africaines en permettant aux militants

africains de participation au FSM. La participation au forum remet au cœur de l'activité des ONGDHO les droits économiques, sociaux et culturels souvent relégués au second plan en accordant la priorité aux droits politiques et civiques. La rencontre avec des militants altermondialistes venus des quatre coins du monde peut aviver l'engagement au profit des droits économiques et sociaux, ou au moins souligner qu'ils méritent autant d'attention que les droits politiques et civils. Par la diversité de ses délégations, la FIDH continue le travail d'intégration continentale qui se fait déjà à travers d'autres réseaux tels que l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH) créée en 1992 et primée « Prix Nobel de la paix » en 1997. L'actuel président de l'UIDH est d'ailleurs Président d'une organisation membre de la FIDH et a fait partie de la délégation de la FIDH à Nairobi. Ce travail de la FIDH répond à un problème structurel des ONG africaines (dont les organisations des droits de l'homme) qui ont des difficultés de communication à cause des barrières linguistiques reflétant l'héritage colonial varié des pays respectifs. En rassemblant anglophones, francophones et lusophones. Ce partenariat FIDH/ONGDHO africaines favorise une certaine coordination et un échange d'expertise avec la communauté internationale des droits de l'homme.

Certes, c'est une avancée, mais il reste d'autres problèmes de coordination à résoudre. Il s'agit, notamment de la coordination entre les groupes dans une région, la coordination entre les régions dans un pays, voire entre les Etats dans une zone du continent. A Kinshasa, par exemple, les efforts de coordonner les activités des organisations non-gouvernementales des droits de l'homme achoppent à cause de la compétition. La méfiance des groupes les uns envers les autres s'est intensifiée au fur et à mesure que chacun d'entre eux a pris de l'importance, avec une expérience toujours plus riche, et, surtout à cause de l'aide extérieure qu'ils reçoivent. Toutefois, les efforts pour surmonter ce problème se poursuivent, et les groupes restent ouverts aux conseils et à l'aide.

Entre les régions dans un Etat, le problème relève parfois de la structure et des communications. Quelques regroupements se font souvent dans un but pragmatique, à l'instigation des bailleurs des fonds qui exigent le travail en réseaux. Ces réseaux sont donc la plupart du temps utilitaristes et instrumentalistes. Il n'est pas rare que des groupes régionaux soient largement ignorants du talent et de l'expérience qui existent déjà dans d'autres régions du pays. Une meilleure coordination et de meilleures communications pourraient augmenter l'efficacité de l'ensemble des groupes. La FIDH résout, en partie, ce problème, puisqu'elle crée un réseau de partenariat durable entre les associations et les ligues membres. Comment choisit-elle alors ses délégués au FSM ? Revisions à cette fin les parcours militants et professionnels des délégués.

Tableau synthétique des membres africains de la délégation de la FIDH

Nom	Pays d'origine	Organisation d'origine	Fonction à la FIDH	Genre	Observation
Sidiki Kaba	Sénégal	ONDH, UIDH, ACDHRS, CAPREC	Président	Masculin	FSM Bamako
Fatima M'Baye	Mauritanie	AMDH	Vice-présidente	Féminin	FSM Bamako

Pie Ntakarutimana	Burundi	Iteka	Vice-président	Masculin	FSM Bamako
Roger Bouka Owoko	Congo-Brazza	OCDH	-----	Masculin	FSM Bamako
Dismas Kitenge	RDCongo	Groupe Lotus	-----	Masculin	FSM Bamako
Steve Ouma	Kenya	KHRC	-----	Masculin	FSM Bamako
Massalbaye Tenebaye	Tchad	LTDH	-----	Masculin	FSM Bamako
Boukounta Diallo	Sénégal	ONDH	-----	Masculin	FSM Bamako
Khalid Ikhiri	Niger	ANDDH	-----	Masculin	FSM Bamako
Souhayr Belhassen	Tunisie	LTDH	Vice-Présidente	Féminin	FSM Nairobi
Paulo Comoane	Mozambique	LDH	-----	Masculin	FSM Nairobi
Dismas Kitenge	RDCongo	Groupe Lotus	-----	Masculin	FSM Nairobi
Brahima Koné	Mali	AMDH	-----	Masculin	FSM Nairobi
Arnold Tsunga	Zimbabwe	ZimRights	-----	Masculin	FSM Nairobi

Source : mes enquêtes

En prenant en compte, les forums tenus en Afrique, le FSM polycentrique de Bamako et le FSM de Nairobi, on constate une bonne représentation des militants africains dans les délégations de la FIDH<sup>1</sup>. A Bamako, neuf sur douze membres de la délégation de la FIDH étaient des Africains : cette délégation était donc majoritairement composée d'Africains. Les trois autres délégués étaient des Français. Cela s'explique par la tenue de ce FSM polycentrique sur trois continents en 2006 : Caracas et Bamako en janvier<sup>2</sup> et Karachi en mars. De cette manière, la FIDH a privilégié une surreprésentation des ressortissants africains à Bamako. La présence des Français à leur côté servant à souligner la dimension internationale (mondiale) de l'organisation. Les Africains étaient numériquement moins nombreux à Nairobi, un an plus tard, donc, une régression. En effet, la délégation pour Nairobi comprend cinq africains, quatre Européens, deux Latino-Américains et un Asiatique : l'Afrique reste un continent majoritairement représenté. A Porto Alegre, en revanche, la FIDH n'est souvent représentée majoritairement que par des ONG latino-américaines et occidentales.

<sup>1</sup> Au FSM polycentrique de Bamako, la délégation de la FIDH était composée de 1) Sidiki KABA (avocat sénégalais, 1<sup>er</sup> Président non français de la FIDH depuis sa création en 1922, il a été président de l'organisation nationale des droits de l'homme du Sénégal : il vient de quitter après deux mandats de 2001 et 2004), 2) Fatimata M'BAYE (Vice-présidente de la FIDH/ AMDH-Mauritanie), 4) Pie NTAKARUTIMANA (Vice-président de la FIDH/ Iteka-Burundi), 5) Catherine Choquet (Secrétaire générale de la FIDH), 6) Roger BOUKA OWOKO (OCDH- Congo-Brazza), 7) Dismas KITENGE (Groupe Lotus-RDCongo), 7) Steve OUMA (KHRC-Kenya), 8) Massalbaye TENEBAYE (LTDH-Tchad), 9) Boukounta DIALLO (ONDH-Sénégal), 10) Khalid IKHIRI (ANDDH-Niger), 11) Jean Pierre DUBOIS (LDH-France), 12) Pierre BARGE (AEDH/LDH-France).

Au FSM de Nairobi, la délégation de la FIDH était composée de

1) Pierre Barge (Association européenne des droits de l'Homme - Ligue des droits de l'Homme, France)  
2) Souhayr Belhassen (Ligue tunisienne des droits de l'Homme, Tunisie), Vice-présidente de la FIDH  
3) Paulo Comoane (Ligue mozambicaine des droits de l'Homme, Mozambique)  
4) Jean-Pierre Dubois (Ligue des droits de l'Homme, France), Président de la Ligue des droits de l'Homme  
5) Vilma Nuñez de Escorcia (Centre nicaraguayen des droits de l'Homme, Nicaragua), Vice-présidente de la FIDH  
6) Cynthia Gabriel (Suaram, Malaisie), Vice-présidente de la FIDH  
7) Dismas Kitenge (Groupe Lotus, RDC)  
8) Brahima Koné (Association malienne des droits de l'Homme, Mali)  
9) Jiri Kopal (Human Rights League, République tchèque)  
10) Luis Guillermo Perez (Ligue belge des droits de l'Homme), Secrétaire général de la FIDH  
11) Arnold Tsunga (Zimrights, Zimbabwe)  
12) Alirio Uribe (Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo, Colombie), Vice-président de la FIDH

<sup>2</sup> Bamako du 18 au 23 et Caracas du 24 au 29 janvier 2006.

Une meilleure représentation des clivages linguistiques (francophones, lusophones et anglophones). A Bamako (huit francophones et un anglophone), les lusophones ne sont pas présents tandis qu'à Nairobi, tous les trois ensembles linguistiques sont représentés comme suit : trois francophones, un lusophone et un anglophone. Les zones géographiques africaines sont également représentées (Nord, Ouest, Est, Centre, Sud). A Bamako, quatre délégués de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mauritanie, Niger), quatre délégués de l'Afrique centrale (RDCongo, Congo-Brazza, Tchad, Burundi), un délégué de l'Afrique orientale. A Nairobi, on observe une meilleure représentativité des clivages géographiques : sur cinq délégués africains, deux viennent de l'Afrique australe (Mozambique et Zimbabwe), un de l'Afrique centrale (RDCongo), un de l'Afrique de l'Ouest (Mali) et un de l'Afrique du Nord (Tunisie). La RDCongo est la seule à faire partie de la délégation de la FIDH aux deux FSM de Bamako et de Nairobi. Et, c'est la même personne, Dismas Kitenge du Groupe Lotus, qui y est allée. Sa personnalité et le travail de son organisation qui a largement participé aux enquêtes sur les crimes en Ituri<sup>3</sup> expliquent partiellement cet état de chose. Il y a également la situation des droits de l'homme qui y prévaut : ce pays est un symbole de la lutte des ONGDHO contre l'impunité en Afrique.

Quant à la représentation en terme de genre, elle est à l'image du mouvement africain des droits de l'homme caractérisé par le déséquilibre entre les sexes : il y a une pénurie visible de femmes parmi les cadres des organisations des droits de l'homme en Afrique, à l'exception de celles qui se spécialisent dans les problèmes des femmes. Dans les grandes organisations des droits de l'homme, les femmes cadres s'occupent normalement des "questions relatives aux femmes". Aussi bien à Bamako qu'à Nairobi, il n'y a qu'une femme dans la délégation: régression en termes de représentation des femmes : on retrouve là le problème général des ONGDHO africaines où il y a une sous-représentation féminine.

Les délégués africains de la FIDH sont tous des habitués des rencontres et des voyages internationaux, des instruits bardés de diplômés (parfois, des meilleures universités et/ou grandes écoles occidentales) et autres titres. Ce sont des militants connectés à l'international et habitués des rencontres internationales. Pas étonnant que pour eux, le FSM apparaisse davantage comme une conférence internationale de plus. Ils sont des responsables de leurs organisations, exception faite de Sidiki Kaba qui n'assumait plus de responsabilité dans une organisation africaine. Ce sont des personnes connectées et très intégrées à l'international, en fait, selon l'expression d'Olivier de Sardan, des courtiers du développement, des droits de l'homme, de différentes causes en fonction des appels à projets ; il y a absence des militants de base. Le choix ne se fait pas de manière démocratique au sein des ONGDHO. Par exemple, le président du Groupe Lotus a été invité personnellement : le choix d'une autre personne pour représenter l'association n'a même pas été à l'ordre du jour. Une telle sélection des délégués n'est pas de nature à favoriser un fonctionnement démocratique des organisations qui, pourtant, oeuvrent à la démocratisation de leurs

---

<sup>3</sup> Thomas Lubanga, un chef de guerre en Ituri, est le premier prisonnier de la cour pénale internationale.

sociétés. Au contraire, elle tendrait à consolider des structures organisationnelles non démocratiques qui minent le mouvement africain des droits de l'homme.<sup>4</sup>

## Le militantisme à l'épreuve de la lutte pour survie

Depuis quelques années, on observe de nouveaux itinéraires d'accumulation et d'ascension sociale, notamment avec le renforcement des diasporas par l'émigration ou la multiplication des conflits armés pour l'appropriation des ressources. « De nouvelles trajectoires d'ascension se sont affirmées, à l'interface du public et du privé, du local et de l'international, du formel et de l'informel, voire du licite et de l'illicite. »<sup>5</sup> On assiste à une sorte de redistribution des rôles. Les figures historiques voient leurs places désormais disputées par les nouveaux venus. Ces derniers se sont invités sur une arène où ils jouent des rôles (premiers ?) importants et entendent l'assumer pour longtemps. Ils deviennent des modèles à imiter, voire des faiseurs d'opinion ou des leaders populaires. Leur réussite sociale éclatante atteste, s'il en était encore besoin, que la réussite et l'accumulation sont possibles, même en dehors des chemins connus du salariat, de la politique, la fonction publique.

Il s'opère en même temps une reconversion des anciennes élites face à la ruée des « petits » dans l'espace interdit. Soulignons en effet, à la suite de Banégas R et de Warnier JP, que le succès se joue souvent à travers un glissement dans les lignes de chevauchement de l'Etat postcolonial, entraînant un remodelage important des modalités de subjectivation politique et de redistribution des repères moraux. Une économie morale de la ruse et de la débrouille, affirmant des « valeurs » de la malice, de l'astuce et de la raison du plus fort<sup>6</sup>, se développe.

Les modèles volent en éclat. Ils doivent désormais faire face à la concurrence de nouveaux venus entrés en scène à la faveur de la crise des Etats africains. Le « saint des saints » du temple de la réputation et de la réussite est investi par des indésirables, des exclus. Ont investi l'espace public réservé, notamment les leaders des ONG. Ils risquent d'y demeurer encore longtemps.

Au chômage depuis longtemps, Monsieur Shaba, un personnage de théâtre, tente plusieurs activités pour survivre. Ne pouvant plus exercer son métier de menuisier, il crée d'abord un parti politique. Son parti n'étant pas rentable, il avoue à son ami Kokodioko : « Je viens de créer une ONG [...] Les ONG sont très rentables ces temps-ci. »<sup>7</sup> Telle est l'image que nombre d'Africains se font des ONG. Devenir leader d'une ONG, c'est chercher une stabilité sociale. Ce qui est vrai pour quelques ONG ayant pignon sur rue et qui parviennent à drainer des ressources extérieures dans des pays en proie à une grande pauvreté. Par ailleurs, l'aide internationale au développement passe de plus en plus par « la société civile » qui compte ainsi une noria

---

<sup>4</sup> Programme International des Stages sur les Droits de l'Homme de l'Institut International de l'Education, la Fondation Suédoise pour les Droits de l'Homme, *La situation actuelle des organisations des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne*, rapport d'études, 1995.

<sup>5</sup> BANEGAS Richard, WARNIER Jean-Pierre, « Figures de la réussite et imaginaires politiques », *Politique Africaine*, p.7.

<sup>6</sup> Ces éléments ont toujours constitué des repères moraux importants des sociétés africaines. PAULME D., *La Mère dévorante. Essai sur la morphologie des contes africains*, Paris, Gallimard, 1976. BAYART J-F, « Le capital social de l'Etat malfaiteur, ou les ruses de l'intelligence politique », BAYART J-F, ELLIS S. et HIBOU B., *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997, pp.55-76.

<sup>7</sup> Groupe Salongo, « *Helsinki* », (une pièce de théâtre), Kinshasa, OZRT, 1996.

d'organisations non gouvernementales dont certaines sont devenues de véritables machines à sous pour leurs initiateurs.

Ces financements extérieurs posent tout de même un problème moral. Leurs bénéficiaires sont redevables et responsables devant les bailleurs des fonds plutôt que devant des populations pour lesquelles ils sont censés travailler ou leurs assemblées. L'accès au financement est un enjeu important. Le manque d'argent pour les opérations quotidiennes est également un problème sérieux : tous les groupes, quelle que soit leur importance ou la longévité de leurs opérations, ou le nombre d'années qu'ils ont existé, se trouvent devant le même problème de leur dépendance envers les donateurs étrangers. Cette dépendance, même si elle n'est pas ouverte, exerce une influence croissante sur l'orientation et les programmes des organisations africaines des droits de l'homme. Même les salaires du personnel sont payés par des ONG ou organismes gouvernementaux du Nord. La multiplication et la diversification des financements s'imposent pour la survie des organisations parfois contraintes à faire de petits projets pour survivre entre deux grands programmes.

Il arrive cependant que certaines ONGDHO bien installées refusent certains financements puisque leur objet ne correspond pas à leurs convictions. Il manque de coordination, c'est "chacun pour soi", où chaque groupe cherche à financer des programmes qui font souvent double emploi. Il s'ensuit un déséquilibre croissant quant à ceux qui obtiennent le financement, ce qui aiguise les rivalités et provoque des accusations contre les groupes financés qui ne seraient rien d'autre que des éponges pour l'argent étranger.

Il arrive que des dirigeants de ces ONG fassent des missions en Occident soit pour rendre compte soit pour solliciter des fonds. Aux yeux de certaines populations, ils apparaissent alors comme des traîtres envers elles, en particulier, ceux œuvrant dans les ONG internationales. Il leur est reproché de brader le pays aux Blancs pour des intérêts matérialistes personnels. Nombre de personnes reconnaissent cependant le travail louable des ONG et estiment que les bailleurs des fonds étrangers sont une contrainte nécessaire pour soulager la souffrance de la population. Les ONG sont devenues aussi un business, y compris au niveau international. Même dans les milieux humanitaires internationaux, des voix s'élèvent pour dénoncer ces dérives. Sylvie Brunel<sup>8</sup> le dénonce avec véhémence.

« J'ai le sentiment que certaines ONG tirent argument de la souffrance, réelle, des gens pour justifier leur existence et accroître leur "part de marché". Leur perpétuation devient leur principale raison d'être et leurs vrais "bénéficiaires" une nomenclature. Beaucoup d'ONG ne sont des associations que par leur statut fiscal privilégié et l'absence de distribution de dividendes, mais leur démarche marketing et commerciale les éloigne de leur objet pour en faire de vraies entreprises. »<sup>9</sup>

L'on peut imaginer les réactions et la polémique suscitées par ces propos sans appel d'une professionnelle humanitaire expérimentée et ayant assumé de hautes responsabilités dans ce milieu. Des jeunes diplômés africains sans emploi investissent

---

<sup>8</sup> Elle a travaillé 17 ans dans l'action humanitaire. Elle a assuré la présidence de l'Action Contre la Faim pendant des années.

<sup>9</sup> MERCHET Jean-Dominique, « Les organisations humanitaires sont devenues un business », *Libération*, 7 juillet 2002.

ce secteur tant pour trouver un moyen de subsistance que pour aider leurs concitoyens, du moins pour certains d'entre eux. La lutte pour la survie caractérise ces « entrepreneurs » qui ont appris à tirer avantage de la conditionnalité de l'aide internationale en drainant des ressources extérieures. Des ONG ont bien fonctionné jusqu'à connaître de graves problèmes au sein de leur leadership pour cause d'argent. La plupart des animateurs d'ONG sont accusés d'utiliser leurs organisations et la misère populaire pour s'enrichir et concourir au pouvoir. Malgré tout, ils sont aussi bien vus, en particulier les militants des ONG des droits de l'homme. En donnant une alternative au déficit étatique trop criant, en répondant aux nombreuses exactions et une misère indicible dont sont victimes les populations, le travail formidable des ONG en faveur de la population fait des acteurs d'ONG d'authentiques animateurs de leurs communautés. Ces derniers sont souvent les seuls témoins des atrocités, une voix des sans voix. Ils prennent de gros risques pour leur vie, certains y ont même laissé la leur. Beaucoup sont perçus comme des modèles à la fois de réussite sociale, d'abnégation et de courage, malgré la course éhontée aux biens matériels de certains.

Pour d'autres, les milieux associatifs sont considérés comme l'anti-chambre de l'émigration en Occident. Ce qui s'explique par deux facteurs. D'une part, la possibilité pour leurs animateurs de voyager à l'étranger pour participer à des rencontres et forums internationaux, rencontrer leurs partenaires etc. D'autre part, l'asile obtenu dans les pays industrialisés par certains activistes craignant pour leur vie. A la faveur des guerres de 1996 et 1998 et des persécutions dont sont victimes nombre d'animateurs de ces milieux, plusieurs leaders de la société civile, en particulier, des ONG d'éducation civique et des droits de l'homme, contraints, se sont exilés dans les pays du Nord.

Fort de cette notabilité, certains, en quête de pouvoir, essaient de se positionner politiquement. Leur visibilité sur le terrain constitue un atout supplémentaire dans cette bataille. Les politiciens les courtisent d'une part pour profiter de leur assise locale et d'autre part, pour acheter leur silence et leur collaboration. Par exemple, un professeur de lycée à Kisangani, originaire de la Province Orientale, âgé de 53 ans et père de 5 enfants, estime que le niveau de vie des acteurs des ONG a complètement changé suite à des meilleures rémunérations, des facilités et des biens matériels dont ils ont la jouissance. Pour lui, à Sun City, certains de ces leaders d'ONG sont bien positionnés pour occuper des postes ministériels dans le gouvernement de Transition. La société civile obtient effectivement à Pretoria son quota de postes dans les institutions de la Transition.

D'autres, se refusant à se présenter en alternative de pouvoir, préfèrent se cantonner dans leur rôle de contre-pouvoir. Ils demeurent de véritables groupes de pression et des leaders d'opinion. Ils se font remarquer par « la capacité de trouver des solutions, de mobiliser les gens autour d'un problème » pour reprendre les termes d'un enseignant. La reconnaissance internationale et leurs réseaux (inter)nationaux leur confèrent une légitimité supplémentaire et augmentent leur marge d'action. D'autres encore, ivres de leur reconnaissance internationale et fous d'importantes sommes qu'ils gèrent, finissent par se couper de leur base, du terrain. Ils se déconnectent des réalités des populations par leur style de vie et leurs idées et



leurs préoccupations. Ils passent plus de temps à préparer des rapports et à trouver des pièces pour justifier les financements reçus. Ils se préoccupent davantage de faire fructifier l'argent de mille manières. Au détriment de la défense des droits de l'homme.

La FIDH a pris en charge la totalité des frais du voyage (billet d'avion, per diem etc.) des délégués africains sur un budget entièrement financé par le Ministère français des affaires étrangères. En échange, ces délégués ont participé à ses activités. Ce qui pose des problèmes de visibilité des délégations nationales tiraillées entre leurs bailleurs de fonds du Nord et leurs drapeaux nationaux. Il n'y a pas eu d'activités propres des ONGDHO dont des membres font partie de la délégation de la FIDH. Certains activistes africains des droits de l'homme ont l'impression d'être exploités dans leurs rapports avec les organisations internationales, car celles-ci profiteraient du travail des groupes locaux sans aucune reconnaissance. Cela pose le problème de l'internationalisation des causes universelles : on leur dit de concevoir tels projets car les fonds sont disponibles. Des militants se deviennent, parfois malgré eux, des instruments des étrangers voire des politiques étrangères des Etats occidentaux.

La participation au FSM est aussi une occasion d'internationaliser des causes africaines telles que la situation des droits de l'homme en RDCongo, au Soudan, en République Centrafricaine où des crimes contre l'humanité et/ou des crimes de guerre ont été commis, mais sont encore impunis. Sur ce terrain, l'option principale, c'est la judiciarisation des violations des droits de l'homme : tous les ateliers de Human Rights & Human Dignity Caucus, en particulier « National and regional experiences of the Fight against Impunity » sont revenus instamment ce sujet. Et pourtant, lorsque l'on interroge les militants africains des droits, ils admettent qu'ils intentent rarement des procès internes devant la justice de leur pays, même quand la violation concerne un militant des droits de l'homme ! Tel est le cas de Dismas Kitenge, plusieurs fois victime des exactions et abus des autorités congolaises qui auraient même orchestré l'incendie de sa maison en 2006.

Quant à la FIDH, elle a poursuivi ses activités routinières, notamment le renforcement de ses partenariats. Par exemple, avec la Kenyan Human Rights Commission (KHRC), son association affiliée au Kenya, elle a conduit une mission internationale d'enquête sur la situation des migrants déplacés internes au Kenya.

## Conclusion

Par son partenariat avec des ONGDHO africaines, notamment, la FIDH concourt à la fois à l'africanisation des causes universelles des droits de l'homme et l'internationalisation des causes africaines. La prise en charge de tous les frais liés la participation de ses partenaires aux FSM permet y contribue particulièrement en tant qu'espace de consolidation et d'élargissement des réseaux des contacts (retrouvailles des amis et camarades), espace d'échanges et de mobilisation. Il s'ensuit un certain renforcement du mouvement africain des droits de l'homme et des capacités des militants et/ou ONGDHO d'Afrique. Le financement de la participation des militants africains aux FSM ne se comprend mieux qu'inscrit dans un continuum des rapports pré et post forum. Les droits de l'homme n'apparaissent plus uniquement comme un ensemble de valeurs et normes d'importation (occidentale) où les associations et militants des droits de l'homme africains se contenteraient d'un rôle d'imitation sans réels moyens, capacités ni volonté de réaliser véritablement leurs prétentions. Les organisations et acteurs des droits de l'homme africains semblent dans une large mesure conscients de leurs rôles en entreprenant à leur manière en Afrique la promotion et la protection des droits de l'homme dont ils se sont appropriés. Le domaine des droits de l'homme serait pour eux un nouveau secteur d'opportunité professionnelle de nature à les sortir du chômage ou à améliorer leurs revenus personnels. Ceci ne manque pas d'entamer leur légitimité et leurs activités.